

Le guidage des personnes déficientes visuelles par chien-guide

Relation entre le maître et son chien-guide et problèmes urbains rencontrés, exemple sur le territoire de la métropole lyonnaise

Corentin RYCKELYNCK

VA APU – Promotion 64

Maître de TFE : Jérôme Michalon

Aujourd’hui, la prise en compte du handicap dans la conception de la ville est un élément essentiel afin de permettre à tous de pouvoir se déplacer. La loi du 11 février 2005, pour « l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » montre une réelle avancée dans la prise en compte des personnes handicapées dans la construction de la ville. En effet, contrairement à la loi du 30 juin 1975 « d’orientation en faveur des personnes handicapées », les personnes handicapées sont intégrées à la réflexion. Les décrets d’application de cette loi ont permis de renforcer les travaux sur l’accessibilité, mais aussi de les élargir. En effet, le handicap moteur était le fer de lance de la lutte pour l’accessibilité.

En ce qui concerne les handicaps visuels, il existe plusieurs modes de guidage afin de pouvoir se déplacer en ville, tels que les cannes, qui ne sont pas toutes utilisées de la même manière, ou le chien-guide qui apporte des solutions, mais aussi des contraintes pour la personne malvoyante. Après la loi de 2005, tous les handicaps ont été inclus, dont le handicap



Figure 1 Représentation d'un chien-guide
Source : Pixabay

visuel. Plusieurs textes ont été rédigés pour que le chien-guide soit bien pris en considération.

Ainsi, il est intéressant de se questionner sur les raisons qui amènent une personne déficiente visuelle à choisir le chien-guide, et à partir du recueil de l'expérience de certaines de ces personnes, comment aménager l'espace public pour leur permettre de se déplacer en toute sécurité ?

Pour répondre à ces questions, ce travail s'intéresse à plusieurs personnes déficientes visuelles se déplaçant avec un chien-guide sur la métropole de Lyon. Cela concerne le déplacement, les difficultés pouvant être rencontrées, mais aussi la manière dont ils vivent avec leur chien-guide. Le but de ce travail est aussi d'identifier les positions et les rôles des acteurs de l'aménagement de la ville.

Ce travail d'enquête se fait principalement via des entretiens semi-directifs, des parcours urbains avec des personnes déficientes visuelles, et de la recherche bibliographique. En ce qui concerne les entretiens, cinq déficients visuels avec chien-guide ont été interrogés, ainsi qu'une personne se déplaçant avec la canne. A cela, il faut ajouter deux familles d'accueil, ainsi que des acteurs institutionnels. En plus des entretiens, trois parcours ont été effectués pour observer le déplacement à l'aide du chien-guide.

On s'aperçoit que l'impact du chien-guide sur la personne déficiente visuelle est très important. Cela ne concerne pas uniquement le déplacement, mais aussi la vie au quotidien. Le chien-guide représente une sécurité et une liberté supplémentaire dans le déplacement.

Cependant, il reste certains aménagements difficiles à appréhender pour la personne déficiente visuelle et son chien-guide. Certains de ses aménagements sont structurels, comme les zones de rencontres, d'autres sont conjoncturels comme les zones de travaux. Parmi les problèmes conjoncturels, il faut également parler des incivilités qui compliquent inutilement la vie des personnes déficientes visuelles au quotidien. Il existe des solutions locales à ces différents problèmes, mais il est difficile de généraliser les solutions mises en œuvre.



Figure 2 Trottinette gênant la circulation sur le trottoir